

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs 2017-2018 de l'Université du temps libre pour les personnels retraités de l'Université de Lorraine sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la Direction de la Vie Universitaire et de la Culture et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 7 novembre 2017



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

16 NOV. 2017

UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE

TARIFS 2017 – 2018

Inscription pour toute l'année :

Metz : 80€/personne ; 150€/couple

> 2 conférences/ semaine

Thionville / Saint-Avold : 55€/personne ; 110€/couple

> 1 conférence/ semaine

Sarreguemines : 40€/personne ; 80€/couple

> 2 conférences/ mois

Ateliers : 100€

Inscription à partir du second semestre :

Metz : 55€/personne ; 100€/couple

> 2 conférences/ semaine

Thionville / Saint-Avold : 35€/personne ; 60€/couple

> 1 conférence/ semaine

Sarreguemines : 35€/personne ; 60€/couple

> 2 conférences/ mois

Ateliers : 100€

SRIAS (convention) : 50€/personne

Gratuité :

- le personnel UL
- les étudiants UL
- les étudiants d'autres établissements
- les demandeurs d'emploi